

DÉPARTEMENT
DES
HAUTS-DE-SEINE
92501

**Extrait du Registre
des délibérations
du Conseil municipal**

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 03 OCTOBRE, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 25 SEPTEMBRE 2023, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

Présents:

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLECH, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, Mme ROUBINET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, Mme CHAOUI-EL OUASDI, M. D'ESTAINTOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, M. COSSON, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, M. NABEDRYK, M. TEMGHARI, Mme CORREA, M. TABIT, Mme GARRY, M. PARDIGON, M. GUINÉE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, Mme PAPONNAUD, M. JEANMAIRE, Mme JAMBON, M. INDJIAN, M. CAHU, Mme VALLETTA, M. ROCCHI, Mme DE POIX, M. RAKOTOANOSY.

Excusés représentés:

M. RUFFAT (pouvoir à Mme PAPONNAUD), Mme KEMPF (pouvoir à M. ELIZAGOYEN), Mme JOLY (pouvoir à M. CAHU), M. PERRIN (pouvoir à M. LE CLECH), M. GODON (pouvoir à Mme BOUTEILLE), M. POIZAT (pouvoir à M. INDJIAN), Mme DE LA SERRE (pouvoir à M. GABRIEL), Mme BERNARD (pouvoir à M. JEANMAIRE).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole THIERRY ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 191 - Modification du règlement de fonctionnement de l'Espace Rencontre à la Villa Familia.

Le Maire rappelle la délibération n°309 du 21 octobre 2011 aux termes de laquelle a été voté le règlement de fonctionnement de l'Espace de Rencontre de la Villa Familia.

Il rappelle également que l'espace de rencontre est un lieu tiers autonome permettant l'exercice du droit de visite en lieu neutre et protégé, visant à renforcer le lien parent-enfant. Il s'adresse à toutes les familles dont au moins l'un des deux parents réside dans le département des Hauts-de Seine et est gratuit pour les usagers.

Dans le cadre d'une politique familiale, la commune souhaite continuer à porter prestation de l'espace de rencontre au sein de la Villa Familia et de l'orienter plus spécifiquement aux enfants âgés de 0 à 6 ans avec leurs fratries et/ou les enfants et parents en situation de handicap compte tenu du rattachement de ce service à la Villa Familia et la spécificité des compétences de son équipe.

Pour mieux répondre aux besoins des familles utilisatrices du service, il est proposé de procéder à l'élargissement des horaires d'ouverture de l'Espace de Rencontre à savoir :

- le lundi de 13h à 20h toutes les semaines et le samedi tous les 15 jours de 9h à 13h au lieu uniquement du mercredi 13h00-18h30.

Puis un entretien préalable à l'organisation des rencontres et des entretiens intermédiaires si nécessaire sont instaurés et restent à l'appréciation des accueillants en fonction de chaque situation. Les règles de bonnes conduites sont instaurées, le droit à l'image doit être respecté, le parent qui confie l'enfant au parent visiteur s'engage à fournir ce qui lui sera nécessaire au bien-être et à l'hygiène de l'enfant.

De plus, le livret d'accueil est intégré au projet de l'espace de rencontre afin de produire des repères partagés dans une dynamique de cohérence autour des valeurs de la Villa Familia.

Ce livret d'accueil conçu spécifiquement à destination des enfants, avec un message adapté, une parole directe et à hauteur d'enfant. Ceci dans l'objectif de favoriser la compréhension de l'enfant concernant son accueil transitoire avec le parent non hébergeant.

Il est donc proposé à l'Assemblée d'approuver la modification du règlement de fonctionnement de l'Espace Rencontre à la Villa Familia.

Invité à en délibérer,

Invité à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 29 septembre 2023 ;

APPROUVE le règlement de fonctionnement de l'Espace Rencontre à la Villa Familia tel que modifié.

AUTORISE le Maire ou l'élu délégué à signer et à prendre toute mesure concernant son exécution.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 9 octobre 2023
N° identifiant : 092-219200631-20231003-lmc146487-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 9 octobre 2023